

Document à compléter et à renvoyer avec votre dossier de souscription/adhésion à Assurancevie.com

Voici le **Questionnaire Connaissance Client** d'Assurancevie.com. Celui-ci est composé de plusieurs pages qui visent à vous informer sur notre société mais aussi à recueillir des informations pour mieux vous connaître et mieux appréhender votre projet patrimonial. Ainsi, nous pouvons nous assurer que les contrats que nous vous proposerons de souscrire et les supports d'investissement choisis correspondent bien à vos connaissances et à votre expérience en matière d'investissement, ainsi qu'à votre situation financière et votre capacité à subir des pertes, et à vos objectifs patrimoniaux, y compris leur tolérance au risque.

Ce Questionnaire Connaissance Client permet ainsi à Assurancevie.com de vous accompagner dans votre démarche patrimoniale : il est important que vous nous communiquiez avec précision et sincérité l'ensemble des informations nous permettant de vous proposer un conseil adapté. Cette diligence est effectuée dans votre intérêt et la fourniture d'informations complètes et sincères est une condition nécessaire pour vous faire bénéficier d'un service de qualité. Ce questionnaire est donc établi dans votre intérêt.

Si votre situation (ou celle de votre foyer) évolue ou que vous souhaitez nous faire part d'informations complémentaires que vous estimez susceptibles d'affecter votre situation personnelle, nous vous invitons à nous contacter.

Si l'une des questions qui vous a été soumise vous a semblé équivoque ou imprécise, nos conseillers vous apporteront les précisions nécessaires afin d'y répondre de la manière la plus complète possible. Plus généralement, nous vous invitons à nous informer, tout au long de votre investissement, des modifications affectant votre situation personnelle.

Toute incohérence entre les réponses apportées ci-après nous conduira à vous les signaler afin de clairement identifier vos objectifs et vos besoins.



BESOIN D'INFORMATIONS ? D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

Nos conseillers sont à votre disposition par mail ou par téléphone pour vous aider dans votre démarche de souscription.

Sur rendez-vous, nous pouvons également vous accueillir dans nos bureaux parisiens.

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30, sans interruption
et le samedi de 9h30 à 13h00



Par téléphone au

01 44 76 87 60

(Appel non surtaxé, coût selon opérateur)



contact@assurancevie.com



**13 rue d'Uzès
75002 Paris**

QUESTIONNAIRE CONNAISSANCE CLIENT



INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUSCRIPTEUR / ADHÉRENT

IDENTITÉ

Veillez renseigner ci-après les informations personnelles du futur détenteur du contrat, y compris s'il est mineur. En présence d'un souscripteur / adhérent mineur ou d'un majeur placé sous un régime de protection juridique, **veuillez aussi obligatoirement remplir l'annexe 1, située à la fin de ce document, concernant l'identification des représentants légaux.**

Civilité : Madame Monsieur

Nom d'usage Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance Nationalité

Statut / Protection juridique :

Majeur : Capable* Sous protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)

**Une personne capable dispose, juridiquement, de toutes ses capacités (physiques et mentales), et peut exercer ses droits et obligations.*

Mineur : Sous administration légale* Émancipé Sous tutelle

**Un mineur est sous administration légale lorsque l'autorité parentale est assurée par ses deux parents ou l'un d'entre eux (en cas de veuvage par exemple).*



IMPORTANT

Dans le cadre d'une co-souscription / co-adhésion, votre conjoint doit remplir l'annexe 2 située à la fin de ce document.

COORDONNÉES

E-mail Téléphone fixe Téléphone mobile

Adresse fiscale*

**Votre adresse fiscale est déterminée par la loi à partir de critères (lieu du foyer, lieu de vos intérêts économiques...). C'est ainsi celle où vous vous acquittez de vos obligations fiscales.*

Adresse postale*
(si différente de votre adresse fiscale)

**L'adresse postale correspond à l'adresse où vous souhaitez recevoir votre courrier.*

Obligations fiscales / Votre résidence fiscale (hors États-Unis d'Amérique) :

Dans le cadre de la réglementation fiscale EAI (pour Échange Automatisé d'Informations), il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lesquels vous êtes considéré(e) comme résident(e) fiscal(e). À cet effet, merci de nous indiquer les pays / juridictions concernés, y compris la France.

| Pays / Jurisdiction | Numéro d'Identification Fiscale (NIF)* |
|----------------------|--|
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |

**Si le Pays/Jurisdiction est la France, la fourniture du NIF n'est pas obligatoire. Pour la France, le NIF est composé de 13 chiffres, et est propre à chaque déclarant. Pour connaître votre numéro, vous devez vous reporter à votre dernier avis d'imposition (sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière) au niveau du bloc « Vos références » et du champ « Numéro fiscal ». Pour les mineurs, veuillez indiquer les NIF des deux parents.*

Réglementation FATCA

Avez-vous la nationalité américaine ? Oui** Non

Êtes-vous considéré(e) comme résident(e) à des fins fiscales aux États-Unis d'Amérique (ex : détention de la green card) ? Oui** Non

****Si oui, merci de nous communiquer l'un de vos trois numéros d'identification américains (Sécurité Sociale (SSN), identification employeur (EIN), identification fiscale (ITIN)) :**

N° :

J'ai connaissance qu'une réponse positive entraîne une déclaration auprès de l'administration fiscale américaine au titre des obligations qui incombent aux établissements financiers au regard de la réglementation FATCA. Tout changement de situation pouvant entraîner une évolution de mon statut, au regard de la réglementation FATCA, doit être communiquée dans les plus brefs délais.

QUESTIONNAIRE CONNAISSANCE CLIENT



INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUSCRIPTEUR / ADHÉRENT

ÊTES-VOUS UNE PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE (PPE) ?

- Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante* pour le compte d'un État, y compris de l'État français ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée

Date de cessation

*Exemples de PPE : chef d'État, chef du gouvernement, membre de l'organe dirigeant d'un parti, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle, ambassadeur, membre d'un organe d'administration d'une entreprise publique...

- Êtes-vous étroitement lié(e)* à une PPE (famille...) ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée

Lien avec cette personne

*Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire de Pacs ; les enfants, ainsi que leur conjoint ou leur partenaire de Pacs.



DÉTERMINATION DE VOTRE PROFIL INVESTISSEUR

C'EST QUOI LE PROFIL INVESTISSEUR ?

Le profil investisseur est une série de questions sur notamment vos revenus, votre patrimoine, vos expériences et connaissances financières, et aussi votre sensibilité face à un risque de perte en capital.

Chaque réponse fournie rapporte des points. Le profil investisseur est déterminé en additionnant tous les points accumulés.

LES OBJECTIFS DU PROFIL INVESTISSEUR

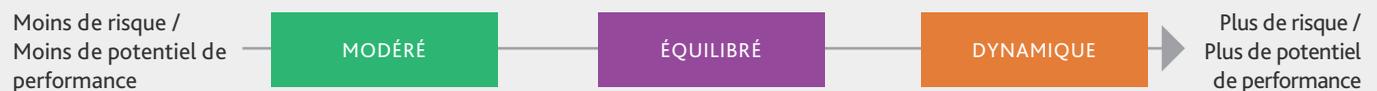
Le profil investisseur permet de vous accompagner dans le choix et la répartition de vos supports d'investissements (fonds en euros et supports en unités de compte). Il vous indique la composition appropriée de votre contrat.

Confronté aux autres informations portées à notre connaissance, votre profil investisseur permet à Assurancevie.com de vous fournir un conseil approprié à votre situation personnelle et à vos besoins.

Ainsi la détermination de votre profil investisseur revêt un caractère important et s'inscrit dans votre intérêt.

LES PROFILS INVESTISSEURS D'ASSURANCEVIE.COM

Chez Assurancevie.com, il existe 3 profils investisseurs qui sont adossés au contrat : « Modéré », « Équilibré » et « Dynamique ». Ceux-ci peuvent être représentés de la façon suivante :



Pour une présentation plus complète, veuillez vous reporter au document intitulé « Rapport de conseil - Les profils investisseurs d'Assurancevie.com » qui accompagne votre dossier de souscription.

BON À SAVOIR

Si le détenteur du contrat est mineur, le formulaire du profil investisseur ci-après doit être rempli au niveau du foyer. En présence d'une adhésion / souscription conjointe, il convient de remplir un seul profil investisseur en tenant compte de la situation globale du couple.



SITUATION PROFESSIONNELLE

Statut : Salarié(e) (4pts) Travailleur Non Salarié (TNS) (3pts) Demandeur d'emploi (-2pts) Retraité(e) (0pt) Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e) (0pt) Autre (0pt)

Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)

Année prévisionnelle de départ à la retraite

Pour les personnes retraitées, veuillez reporter la date de départ à la retraite.

- Moins de 2 ans (-2pts)
- Entre 2 et 5 ans (2pts)
- Plus de 5 ans (6pts)
- Déjà retraité(e) (-2pts)

QUESTIONNAIRE CONNAISSANCE CLIENT



DÉTERMINATION DE VOTRE PROFIL INVESTISSEUR

SITUATION FAMILIALE

- Situation familiale :
- Célibataire (3pts)
 Union libre (4pts)
 Pacsé(e) (4pts)
 Marié(e) (4pts)
 Divorcé(e) (0pt)
 Veuf(ve) (0pt)

Si vous êtes marié(e), veuillez cocher votre régime matrimonial :
 Si vous êtes marié(e) sans contrat de mariage après le 1^{er} février 1966, veuillez cocher « Régime légal / Communauté réduite aux acquêts ».

- Régime légal / Communauté réduite aux acquêts
 Séparation de bien
 Participation aux acquêts
 Communauté universelle
 Communauté de meubles et acquêts

Nombre d'enfants

Veuillez les identifier :

| Nom | Prénom | Date de naissance | Enfant à charge* |
|-----|--------|-----------------------|---|
| | | / / | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| | | / / | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| | | / / | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| | | / / | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |

*D'un point de vue fiscal, les personnes à charge sont des personnes, autre que le contribuable et son conjoint, qui sont rattachées au foyer fiscal.

Si vous avez d'autres personnes rattachées à votre foyer fiscal (parent, frère, sœur...), veuillez les identifier :

| Nom | Prénom | Lien familial |
|-----|--------|---------------|
| | | |
| | | |

Nombre total de personnes rattachées au foyer fiscal : 0 (6pts)
 1 (5pts)
 2 (4pts)
 3 (0pt)
 Plus de 3 (-2pts)

Identité de votre conjoint / partenaire de Pacs

Nom d'usage

Nom de naissance

Prénom(s)

Date de naissance

Situation professionnelle :

- Salarié(e)
 Travailleur Non Salarié (TNS)
 Retraité(e)
 Demandeur d'emploi
 Autre

INFORMATIONS PATRIMONIALES

Les valeurs doivent être déterminées au niveau du foyer si le souscripteur / adhérent est mineur.

..... VOS REVENUS ET DÉPENSES

Quels sont vos revenus annuels bruts (ou ceux du foyer dans le cadre d'un couple) ?

- Moins de 25 000 € (0pt)
 De 25 000 € à 50 000 € (1pt)
 De 50 000 € et 75 000 € (2pts)
 De 75 000 € à 100 000 € (3pts)
 De 100 000 € à 150 000 € (4pts)
 De 150 000 € à 300 000 € (5pts)
 Plus de 300 000 € (5pts)

Quelle est la source de ces revenus ?

| | % |
|------------------------|---|
| Revenus professionnels | |
| Revenus financiers | |
| Revenus immobiliers | |
| BNC, BIC, BA | |
| Retraite | |
| Autres revenus | |
| TOTAL | |



Quelle part de vos revenus consacrez-vous à vos dépenses régulières (loyer, remboursement d'emprunts, dépenses courantes telles que l'alimentation, les frais de scolarité, les fournisseurs d'énergie...) ?

| Cochez la case correspondant à votre situation | Points |
|--|--------|
| <input type="checkbox"/> Plus de 75 % | 0pt |
| <input type="checkbox"/> De 50 à 75 % | 1pt |
| <input type="checkbox"/> De 25 à 50 % | 2pts |
| <input type="checkbox"/> Moins de 25 % | 3pts |



INFORMATIONS PATRIMONIALES

..... VOTRE ÉPARGNE

Quelle est votre capacité d'épargne annuelle ?

- Moins de 5 000 € (0pt)
 De 5 000 € à 10 000 € (2pts)
 De 10 000 € et 20 000 € (4pts)
 Plus de 20 000 € (6pts)

Envisagez-vous de réaliser une dépense dans les 18 prochains mois vous imposant de récupérer une partie substantielle de votre investissement ?

- Oui (0pt)
 Non (2pts)

Si oui, quel est le montant de cette dépense ?

- Moins de 5 000 €
 De 5 000 € à 10 000 €
 De 10 000 € et 20 000 €
 Plus de 20 000 €



VOTRE PATRIMOINE

(ou celui du foyer si vous êtes en couple)

À combien estimez-vous votre épargne de précaution* ?

- Moins de 10 000 € (0pt)
 De 10 000 € à 30 000 € (1pt)
 De 30 000 € et 50 000 € (2pts)
 Plus de 50 000 € (3pts)

*Épargne constituée au fil de l'eau pour faire face notamment à des imprévus (ex : compte chèque, Livret A, LDDS, autres livrets).

À combien estimez-vous votre patrimoine financier hors épargne de précaution (ex : PEA, compte titres, assurance vie, actions non cotées...)?

- Moins de 50 000 € (0pt)
 De 50 000 € à 100 000 € (1pt)
 De 100 000 € à 200 000 € (2pts)
 De 200 000 € à 500 000 € (3pts)
- De 500 000 € à 1 000 000 € (4pts)
 Plus de 1 000 000 € (4pts)

À combien estimez-vous votre patrimoine immobilier hors emprunt (résidence principale, résidence secondaire, SCPI, SCI...)?

- Aucun (0pt)
 Moins de 200 000 € (1pt)
 De 200 000 € à 500 000 € (2pts)
 De 500 000 € et 1 000 000 € (3pts)
- Plus de 1 000 000 € (3pts)

Avez-vous des emprunts immobiliers en cours ? Oui (0pt) Non (2pts)

Si oui, quel est le montant restant dû ? Moins de 200 000 € De 200 000 € à 500 000 € Plus de 500 000 €

Quel est le patrimoine total du foyer ? €

Quelle est l'origine du patrimoine du foyer ?

- Épargne /Revenus
 Cession d'actif(s) mobilier(s)
- Succession /donation
 Cession d'actif(s) professionnel(s)
- Cession d'actif(s) immobilier(s)
 Gains au jeu

Quelle est la répartition du patrimoine du foyer ?

- Immobilier %
- Portefeuille de valeurs mobilières (ex: actions et obligations détenues dans un compte-titre ou un PEA) %
- Placements bancaires (ex: livrets d'épargne) %
- Contrats d'assurance vie / capitalisation %
- Autre %



VOTRE PROJET D'INVESTISSEMENT

VERSEMENT INITIAL – Dans le cadre de votre adhésion / souscription chez Assurancevie.com, quel est le montant du versement initial que vous envisagez de réaliser ? €

VERSEMENTS PROGRAMMÉS – Si vous souhaitez mettre en place des versements programmés :

Quelle serait la périodicité ? Mensuelle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Pour quel montant ? €

Que représente cet investissement par rapport à votre patrimoine total ?

Plus de 75 % (0pt) De 50 à 75 % (1pt) De 25 à 50 % (3pts) Moins de 25 % (5pts)



IMPORTANT

Il est recommandé de diversifier ses placements et de garder des liquidités disponibles à tout moment pour faire face à une dépense imprévue.

Quel est l'objectif principal de cet investissement ?

Vous ne pouvez cocher qu'une seule case.

| | Objectif principal | Points |
|--|--------------------|--------|
| <input type="checkbox"/> Vous assurer des revenus immédiats | | 0pt |
| <input type="checkbox"/> Vous constituer une réserve d'argent disponible | | 1pt |
| <input type="checkbox"/> Préparer votre retraite | | 2pts |
| <input type="checkbox"/> Vous constituer un capital à long terme | | 3pts |
| <input type="checkbox"/> Transmettre un capital à votre décès | | 3pts |

Avez-vous des objectifs secondaires dans le cadre de cet investissement ?

Si oui, vous pouvez cocher une ou plusieurs cases.

| | Objectifs secondaires |
|--|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Vous assurer des revenus immédiats | |
| <input type="checkbox"/> Vous constituer une réserve d'argent disponible | |
| <input type="checkbox"/> Préparer votre retraite | |
| <input type="checkbox"/> Vous constituer un capital à long terme | |
| <input type="checkbox"/> Transmettre un capital à votre décès | |

Quelle est la durée d'investissement envisagée* ?

**Pendant combien de temps estimez-vous ne pas avoir besoin de l'argent que vous allez investir ?*

Moins de 2 ans (0pt) De 2 à 5 ans (1pt) De 5 à 8 ans (2pts) Plus de 8 ans (4pts)



VOTRE PROJET D'INVESTISSEMENT - suite

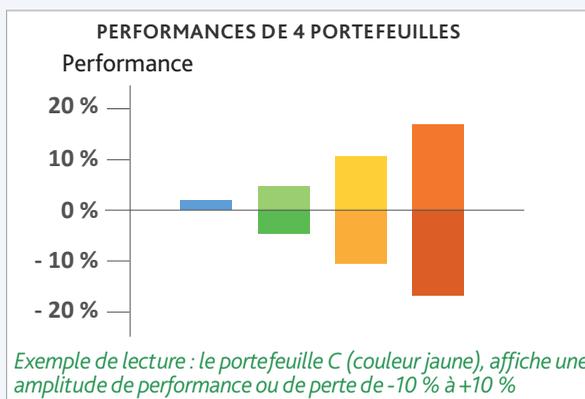


IMPORTANT

Veillez vous assurer que l'horizon de placement soit cohérent avec l'objectif de votre contrat.

Quelles variations pouvez-vous accepter concernant l'investissement que vous souhaitez réaliser ?

- Portefeuille A** (la performance peut être négative en termes réel si l'inflation est supérieure à la performance enregistrée) (0pt)
- Portefeuille B** (6pts)
- Portefeuille C** (12pts)
- Portefeuille D** (24pts)



AVERTISSEMENT

Les supports en unités de compte présentent un risque de perte en capital partielle ou totale. Sachant que les supports d'investissement affichant un potentiel de performance élevé présentent un risque de perte en capital élevé.

Si la valeur de votre investissement subissait une baisse plus importante qu'envisagée, quelle serait votre première réaction ?

- Je récupérerais mon investissement : je veux pouvoir dormir tranquille (0pt)
- Je ne serais pas satisfait(e) : j'attendrais un peu et si la situation ne s'améliorait pas, je m'en séparerais (6pts)
- Cela ne me poserait pas de problème : les marchés sont imprévisibles (12pts)
- Je penserais à augmenter mon investissement : cela pourrait être une opportunité ! (24pts)



VOTRE EXPÉRIENCE FINANCIÈRE ET VOS CONNAISSANCES

Quelles sont vos connaissances et votre expérience dans les produits financiers ?

| | Je connais les principales caractéristiques et les risques associés | J'ai déjà investi au cours des trois dernières années |
|--|---|---|
| Fonds en euros | <input type="radio"/> 1pt | <input type="radio"/> 1pt |
| Actions ou obligations | <input type="radio"/> 1pt | <input type="radio"/> 3pts |
| OPCVM (fonds actions, fonds obligataires, fonds mixtes) | <input type="radio"/> 1pt | <input type="radio"/> 3pts |
| Supports immobiliers (SCPI, OPCI, SCI) | <input type="radio"/> 1pt | <input type="radio"/> 2pts |
| Trackers/ETF (fonds indiciels) | <input type="radio"/> 1pt | <input type="radio"/> 3pts |
| Produits structurés (EMTN, fonds à formule...) | <input type="radio"/> 1pt | <input type="radio"/> 4pts |
| Aucun | <input type="radio"/> 0pt | <input type="radio"/> 0pt |
| SCORE | .../ 6 | .../ 16 |
| SCORE TOTAL À PRENDRE EN COMPTE POUR DÉTERMINER VOTRE PROFIL INVESTISSEUR | .../ 22 | |

QUESTIONNAIRE CONNAISSANCE CLIENT



DÉTERMINATION DE VOTRE PROFIL INVESTISSEUR



VOTRE EXPÉRIENCE FINANCIÈRE ET VOS CONNAISSANCES - suite

Si vous avez déjà investi dans un des produits financiers (cf. question précédente), veuillez remplir le tableau suivant :

| PERTES | GAINS |
|--|--|
| Avez-vous déjà subi des pertes ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non | Avez-vous déjà réalisé des gains ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| Si oui, de quelle ampleur ? <input type="radio"/> De 0 à -5 % <input type="radio"/> De -6 à -10 % <input type="radio"/> De -11 % à -20 % <input type="radio"/> Supérieure à -20 % | Si oui, de quelle ampleur ? <input type="radio"/> De 0 à +5 % <input type="radio"/> De +6 à +10 % <input type="radio"/> De +11 % à +20 % <input type="radio"/> Supérieure à +20 % |
| Si oui, quelle a été votre réaction face à ces pertes ? <input type="radio"/> Les pertes étaient trop importantes, j'ai vendu (1pt) <input type="radio"/> J'ai patienté, considérant que les marchés pouvaient remonter, et partant du principe que « tant que je n'ai pas vendu, je n'ai rien perdu » (2pts) <input type="radio"/> J'ai réinvesti, pour profiter de la baisse des marchés ! (3pts) | Si oui, quelle a été votre réaction face ces gains ? <input type="radio"/> J'ai vendu pour récupérer l'intégralité des gains (1pt) <input type="radio"/> J'ai patienté, considérant que les marchés pouvaient continuer de se valoriser (2pts) <input type="radio"/> J'ai réinvesti, les marchés ayant encore du potentiel (3pts) |

Si vous avez déjà investi dans un des produits financiers (cf. question précédente), quel mode de gestion avez-vous retenu ?

- En gestion pilotée – Je délègue à des professionnels de la finance la sélection et la gestion des supports d'investissement (2pts)
- En gestion libre – Je sélectionne moi-même les supports, je réalise les investissements et je les gère en toute autonomie (4pts)



QUIZ - VOS CONNAISSANCES FINANCIÈRES

Un support en unités de compte (OPCVM, trackers/ETF, SCPI...) présente-t-il un risque de perte en capital ?

- Oui (2pts)
- Non (0pt)

Plus votre horizon de placement est long, plus la part de votre investissement en unités de compte peut être élevée ?

- Oui (2pts)
- Non (0pt)

Plus le support en unités de compte affiche un risque élevé, plus l'espérance de rendement est élevée ?

- Oui (2pts)
- Non (0pt)



CRITÈRES ESG

Êtes-vous susceptible d'être intéressé par l'investissement durable, des critères ESG ?

- Oui
- Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères environnementaux ?

- Oui
- Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères sociaux ?

- Oui
- Non

Si oui, souhaitez-vous que votre conseiller prenne en compte des critères de gouvernance ?

- Oui
- Non

Êtes-vous prêt à accepter des performances moindres en cas d'investissements ESG ?

- Oui
- Non



DÉTERMINATION DE VOTRE PROFIL INVESTISSEUR

Pour connaître votre profil investisseur, veuillez additionner tous les points correspondants à vos réponses de la page 4 à la page 7.

Total des points obtenus

- Mon profil investisseur est :
- Modéré**
 - Équilibré**
 - Dynamique**

BARÈME DE POINTS

De 0 à 52 points => **Profil Modéré**

De 53 à 90 points => **Profil Équilibré**

De 91 à 146 points => **Profil Dynamique**

QUESTIONNAIRE CONNAISSANCE CLIENT



DÉTERMINATION DE VOTRE PROFIL INVESTISSEUR

VALIDATION DE VOTRE PROFIL INVESTISSEUR

> Veuillez cocher une des deux cases

J'accepte de suivre le profil investisseur conseillé par Assurancevie.com (reportez le nom du profil calculé à la page 7)

J'atteste que le profil de risque théorique de l'allocation décrite précédemment correspond à mes besoins. Je m'engage à informer à Assurancevie.com de tout changement dans mes objectifs d'investissement et de situation qui serait notamment susceptible de modifier mon profil investisseur.

Je ne souhaite pas suivre le profil investisseur et les allocations qui en résultent conseillés par Assurancevie.com.

Je reconnais que la composition du portefeuille que je vais retenir peut être inappropriée à mes objectifs et besoins. L'allocation d'actifs peut ainsi présenter une espérance de rendement plus faible ou un niveau de risque plus important que l'allocation qui m'avait été initialement conseillée. Ainsi, je prends note que les montants investis sur les supports en unités de compte (OPCVM, trackers, SCPI, SCI...) ne sont pas garantis en capital, mais sujets à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, en fonction de l'évolution des marchés financiers et immobiliers.



VALIDATION DU CONTRAT

Vous devez désormais choisir le nom du contrat auquel vous souhaitez souscrire / adhérer. Pour vous aider, vous trouverez en annexe 3 les familles de produits distribuées par Assurancevie.com (assurance vie, PER...) avec pour chacune d'elles, les noms des contrats que nous commercialisons. N'hésitez pas à contacter nos conseillers pour vous aider dans cette démarche.



LE CHOIX DE VOTRE CONTRAT

Je souhaite souscrire / adhérer au contrat (renseignez ici le nom du contrat distribué par Assurancevie.com)



IMPORTANT

Sachez que votre choix de contrat et sa composition seront dans tous les cas soumis au contrôle des équipes de conseillers d'Assurancevie.com. Celles-ci vont en effet vérifier la cohérence des réponses que vous nous avez fournies et s'assurer que le contrat choisi et sa composition sont bien appropriés à vos objectifs et vos besoins. Sachez aussi qu'après avoir souscrit / adhéré, vous disposez de la faculté de changer d'avis dans un délai de 30 jours qui court à compter de la date de réception des conditions particulières ou du certificat d'adhésion de votre contrat.



RESTEZ INFORMÉ(E)

en vous inscrivant gratuitement à notre lettre d'information

Vous souhaitez être informé(e) des évolutions de votre contrat, suivre l'environnement financier et fiscal, accéder à de nombreux articles pour bien gérer votre épargne et profiter des bons plans d'Assurancevie.com ? **Inscrivez-vous gratuitement à notre newsletter.**



- Je souhaite recevoir la newsletter d'Assurancevie.com et les flashs spéciaux concernant mon contrat.
- Je ne souhaite pas recevoir la newsletter d'Assurancevie.com et les flashs spéciaux concernant mon contrat.

Cette information recueillie est enregistrée dans un fichier informatisé par Assurancevie.com pour répondre à votre demande d'informations. Elle est conservée tant que vous souhaitez recevoir des informations, et est destinée aux services marketing et commercial d'Assurancevie.com. À tout moment vous pouvez changer d'avis et ne plus souhaiter recevoir d'informations de la part d'Assurancevie.com en contactant notre service client ou en utilisant le lien de désabonnement intégré dans nos newsletters.

Fait à

Le

Signature de l'adhérent /
souscripteur (y compris du mineur
s'il a plus de 12 ans)

Signature du co-adhérent /
co-souscripteur

Signature des représentants légaux (mère
et père) si le souscripteur / adhérent est
mineur ou un majeur protégé

Et après ?

LES PROCHAINES ÉTAPES DE VOTRE CONTRAT

1 ENVOI

Vous adressez votre dossier de souscription / adhésion complet et signé à Assurancevie.com.



2 CONTRÔLE

Votre dossier est contrôlé par les équipes d'Assurancevie.com. Celles-ci vérifient notamment qu'il est complet, la cohérence des réponses, le profil investisseur choisi et l'allocation d'actifs.



3 MAIL

Vous recevez un mail de la part d'Assurancevie.com, confirmant que votre dossier est complet et conforme.

4 ASSUREUR

Votre dossier est transmis à l'assureur de votre contrat.



5 CONDITIONS PARTICULIÈRES

Vous recevez par courrier ou sur votre espace client les conditions particulières de votre contrat. Celles-ci sont à conserver précieusement.

QUESTIONNAIRE CONNAISSANCE CLIENT

IDENTITÉ DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

..... Dans quelles situations faut-il remplir
cette annexe ?

- Lorsque le souscripteur / adhérent du contrat est un enfant mineur.
- Lorsque le souscripteur / adhérent du contrat est une personne majeure placée sous un régime de protection juridique (tutelle, curatelle...).

1^{ER} REPRÉSENTANT LÉGAL

IDENTITÉ

Civilité : Madame Monsieur

Nom d'usage

Prénom(s)

COORDONNÉES

E-mail

Téléphone fixe

Téléphone mobile

Lien avec l'adhérent / souscripteur du contrat

- Parent
- Famille
- Autre, précisez :

PROFESSION

- Statut : Salarié(e)
 Travailleur Non Salarié (TNS)
 Demandeur d'emploi
 Retraité(e)
 Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e)
 Autre

Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)

2ND REPRÉSENTANT LÉGAL

IDENTITÉ

Civilité : Madame Monsieur

Nom d'usage

Prénom(s)

COORDONNÉES

E-mail

Téléphone fixe

Téléphone mobile

Lien avec l'adhérent / souscripteur du contrat

- Parent
- Famille
- Autre, précisez :

PROFESSION

- Statut : Salarié(e)
 Travailleur Non Salarié (TNS)
 Demandeur d'emploi
 Retraité(e)
 Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e)
 Autre

Intitulé de la profession (ou de la dernière profession)

QUESTIONNAIRE CONNAISSANCE CLIENT

CO-SOUSCRIPTION / CO-ADHÉSION

..... C'est quoi au juste la co-souscription / co-adhésion ?

Pour faciliter la transmission d'un capital, un contrat d'assurance vie peut être co-souscrit / co-adhéré par un couple marié. Les conjoints sont alors à la fois co-souscripteurs (co-adhérents) et co-assurés du contrat. Lors de la souscription/adhésion, les époux pourront prévoir un dénouement du contrat au premier ou au second décès (situation plus restrictive qui s'adresse à un couple marié sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution

intégrale au conjoint survivant, ou à un régime légal avec clause de préciput désignant le contrat).

Le contrat devra être alimenté par des fonds communs du couple. La co-souscription / co-adhésion implique une gestion commune du contrat. L'accord des deux époux sera alors nécessaire pour effectuer toutes les opérations de gestion du contrat (versements, rachats, arbitrages, désignation du ou des bénéficiaire(s)...



IDENTITÉ DU CO-SOUSCRIPTEUR / CO-ADHÉRENT

Civilité : Madame MonsieurNom d'usage Nom de naissance Prénom(s) Date de naissance Nationalité

Statut / Protection juridique :

Majeur : Capable* Sous protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)

*Une personne capable dispose, juridiquement, de toutes ses capacités (physiques et mentales), et peut exercer ses droits et obligations.



COORDONNÉES DU CO-SOUSCRIPTEUR / CO-ADHÉRENT

E-mail Téléphone fixe Téléphone mobile Adresse fiscale*

*Votre adresse fiscale est déterminée par la loi à partir de critères (lieu du foyer, lieu de vos intérêts économiques...). C'est ainsi celle où vous vous acquittez de vos obligations fiscales.

Adresse postale*
(si différente de votre adresse fiscale)

*L'adresse postale correspond à l'adresse où vous souhaitez recevoir votre courrier.

Obligations fiscales / Votre résidence fiscale (hors États-Unis d'Amérique) :

Dans le cadre de la réglementation fiscale EAI (pour Échange Automatisé d'Informations), il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lesquels vous êtes considéré(e) comme résident(e) fiscal(e). À cet effet, merci de nous indiquer les pays / juridictions concernés, y compris la France.

| Pays / Juridiction | Numéro d'Identification Fiscale (NIF)* |
|----------------------|--|
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> |

*Si le Pays/Juridiction est la France, la fourniture du NIF n'est pas obligatoire. Pour la France, le NIF est composé de 13 chiffres, et est propre à chaque déclarant. Pour connaître votre numéro, vous devez vous reporter à votre dernier avis d'imposition (sur le revenu, taxe d'habitation ou taxe foncière) au niveau du bloc « Vos références » et du champ « Numéro fiscal ». Pour les mineurs, veuillez indiquer les NIF des deux parents.

Réglementation FATCA

Avez-vous la nationalité américaine ? Oui** NonÊtes-vous considéré(e) comme résident(e) à des fins fiscales aux États-Unis d'Amérique (ex : détention de la green card) ? Oui** Non

**Si oui, merci de nous communiquer l'un de vos trois numéros d'identification américains (Sécurité Sociale (SSN), identification employeur (EIN), identification fiscale (ITIN)) :

N° :

J'ai connaissance qu'une réponse positive entraîne une déclaration auprès de l'administration fiscale américaine au titre des obligations qui incombent aux établissements financiers au regard de la réglementation FATCA. Tout changement de situation pouvant entraîner une évolution de mon statut, au regard de la réglementation FATCA, doit être communiquée dans les plus brefs délais.



QUESTIONNAIRE CONNAISSANCE CLIENT

CO-SOUSCRIPTION / CO-ADHÉSION - suite

 SITUATION FAMILIALE DU CO-SOUSCRIPTEUR / CO-ADHÉRENT
Nombre d'enfants

Veuillez identifier uniquement ceux qui ne sont pas communs au couple :

| Nom | Prénom | Date de naissance | Enfant à charge* |
|-----|--------|-----------------------|---|
| | | / / | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| | | / / | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| | | / / | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |
| | | / / | <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non |

*D'un point de vue fiscal, les personnes à charge sont des personnes, autre que le contribuable et son conjoint, qui sont rattachées au foyer fiscal.



SITUATION PROFESSIONNELLE DU CO-SOUSCRIPTEUR / CO-ADHÉRENT

 Statut : Salarié(e) Travailleur Non Salarié (TNS) Demandeur d'emploi
 Retraité(e) Élève / Apprenti(e) / Étudiant(e) Autre
Intitulé de la profession (ou de la dernière profession) Année prévisionnelle de départ à la retraite

Pour les personnes retraitées, veuillez reporter la date de départ à la retraite.



Êtes-vous une Personne Politiquement Exposée (PPE) ?

- Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante* pour le compte d'un État, y compris de l'État français ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Date de cessation

*Exemples de PPE : chef d'État, chef du gouvernement, membre de l'organe dirigeant d'un parti, membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle, ambassadeur, membre d'un organe d'administration d'une entreprise publique...

- Êtes-vous étroitement lié(e)* à une PPE (famille...) ? Oui Non

Si oui : Fonction exercée Lien avec cette personne

* Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire de Pacs ; les enfants, ainsi que leur conjoint ou leur partenaire de Pacs.

Règles fiscales en vigueur au 01/10/2020

Assurancevie.com distribue 4 grandes familles de contrats (assurance vie, PER...). Pour chacune d'elles vous pouvez prendre connaissance de ses principaux objectifs, de ses points forts et points faibles et du nom des contrats que nous distribuons.

LES CONTRATS D'ASSURANCE VIE

Pour épargner en toute liberté dans un cadre fiscal privilégié

Les contrats d'assurance vie ont la particularité d'être souples, accessibles et de répondre à de nombreux objectifs (valoriser une épargne, financer un achat immobilier, percevoir des revenus complémentaires pour sa retraite, protéger le conjoint survivant) tout en bénéficiant d'une fiscalité spécifique et privilégiée.

| Les contrats d'assurance vie distribués par Assurancevie.com : Evolution Vie (Aviva Vie), Puissance Avenir (Suravenir), Puissance Sélection (Generali Vie) | | i À SAVOIR Vous pouvez détenir autant de contrats d'assurance vie que vous le souhaitez. Cela peut par exemple vous permettre d'adapter leur stratégie d'investissement à chacun de vos projets (selon la durée restant à courir avant leur réalisation, les objectifs fixés, etc.). |
|---|---|--|
| ➤ Les points forts | ➤ Les points faibles | |
| Vous épargnez à votre rythme | Les prélèvements sociaux sont dus annuellement sur les gains des fonds en euros | |
| Vous pouvez effectuer des retraits à tout moment | La rédaction de la clause bénéficiaire doit être soignée | |
| Vous bénéficiez d'une fiscalité allégée en cas de retraits et lors de votre décès | L'assurance vie ne se transfère pas d'une compagnie d'assurance à une autre | |

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE (PER)

Pour défiscaliser tout en préparant sa retraite

Le PER (Plan d'Épargne Retraite) individuel permet de se constituer un complément de revenus pour sa retraite tout en baissant la pression fiscale durant la vie active.

| Les PER distribués par Assurancevie.com : Evolution PER (Aviva Vie), Suravenir PER (Suravenir) | | 🔴 IMPORTANT Il est possible d'associer au compartiment individuel de votre PER les compartiments collectifs ou catégoriels, constitués par l'épargne salariale et d'entreprise. Toutefois, ces compartiments ne peuvent être alimentés que par transfert chez Assurancevie.com. |
|--|---|---|
| ➤ Les points forts | ➤ Les points faibles | |
| Aucune contrainte de versement après l'adhésion | Les rachats, même partiels, avant la retraite ne sont possibles que dans certains cas définis par la loi | |
| Déduction des versements sur le revenu imposable dans la limite d'un plafond | Ce type de contrat peut se révéler inapproprié pour les adhérents dont la tranche marginale impactée est inférieure à 30% | |
| Sortie possible en capital au moment du départ à la retraite ou par anticipation en cas d'acquisition de la résidence principale notamment | Une pression fiscale qui peut être importante en cas de sortie en capital en une seule fois lors de la retraite | |

LE CONTRAT DE CAPITALISATION

L'outil d'excellence pour anticiper la transmission de son patrimoine

Le contrat de capitalisation est un outil d'optimisation patrimoniale qui ressemble à bien des égards à l'assurance vie, surtout au niveau de la gestion du contrat et de la fiscalité en cas de rachats. Mais il a la particularité de pouvoir faire l'objet d'une donation du vivant de l'assuré. À défaut, lors de son décès, ce contrat réintègre la succession.

| Le contrat de capitalisation distribué par Assurancevie.com : Puissance Avenir Capitalisation (Survénir) | |  IMPORTANT Le contrat de capitalisation constitue également un bon réceptacle pour le remploi de fonds démembrés (reçus dans le cadre d'un héritage par exemple) |
|--|--|---|
| ➤ Les points forts | ➤ Les points faibles | |
| Vous épargnez à votre rythme | Les prélèvements sociaux sont dus annuellement sur les gains des fonds en euros | |
| Vous pouvez effectuer des retraits à tout moment | Le contrat de capitalisation ne se transfère pas d'une compagnie d'assurance à une autre | |
| Le contrat de capitalisation peut faire l'objet d'une donation du vivant de l'assuré | Lors du décès de l'assuré, le contrat de capitalisation entre dans l'actif successoral | |

PEA ASSURANCE

Pour investir sur les marchés financiers et bénéficier d'un régime fiscal de faveur sur les gains

Moins connu que le PEA bancaire, le PEA assurance (et sa version PEA-PME assurance) est détenu auprès d'une compagnie d'assurance et prend la forme d'un contrat de capitalisation en unités de compte. Celui-ci cumule ainsi les caractéristiques fiscales du PEA et celles du contrat de capitalisation. Il est possible de transférer son PEA bancaire vers un PEA assurance tout en conservant l'antériorité fiscale du PEA.

| Le PEA distribué par Assurancevie.com Puissance Avenir PEA (Survénir) | |  IMPORTANT Chaque contribuable ne peut détenir qu'un seul PEA et un seul PEA-PME. Au global pour ces deux enveloppes, le cumul des versements est plafonné à 225 000 € (dont 150 000 € maximum sur le PEA) |
|--|---|---|
| ➤ Les points forts | ➤ Les points faibles | |
| Les gains sont exonérés d'impôt sur le revenu dès que le Plan a 5 ans | Impossibilité d'effectuer des retraits partiels avant 5 ans de détention sans clôturer le Plan | |
| Possibilité d'opter pour une sortie en rente viagère qui est exonérée d'impôt sur le revenu lorsque le Plan a plus de 5 ans | Le PEA assurance ne permet pas d'investir dans des actions en direct (l'investissement s'effectue sur les OPCVM éligibles au contrat) | |
| Lors du décès du titulaire d'un PEA assurance, le cadre fiscal du PEA est clôturé mais le contrat de capitalisation subsiste. C'est donc un contrat de capitalisation qui est transmis aux héritiers | Absence de fonds en euros dans le cadre fiscal du PEA | |

RAPPORT DE CONSEIL

Les profils investisseurs d'Assurancevie.com

C'EST QUOI LE PROFIL INVESTISSEUR ?

Le profil investisseur permet de vous accompagner dans le choix et la répartition de vos supports d'investissements (fonds en euros et supports en unités de compte). Il vous indique la composition appropriée de votre contrat, en s'appuyant notamment sur vos expériences et connaissances financières, votre objectif patrimonial, mais aussi votre sensibilité face à un risque de perte en capital.

Confronté aux autres informations portées à notre connaissance, votre profil investisseur permet à Assurancevie.com de vous fournir un conseil approprié à votre situation personnelle et à vos besoins.

Ainsi la détermination de votre profil investisseur revêt un caractère important et s'inscrit dans votre intérêt.



BON À SAVOIR

Le profil investisseur n'est pas figé dans le temps !

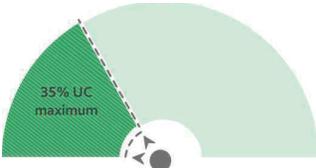
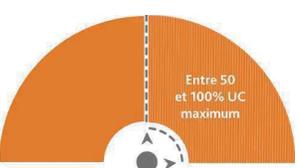
Il est déterminé lors de votre demande de souscription et peut être amené à évoluer durant la vie du contrat. C'est le cas par exemple si un événement personnel majeur venait à se manifester (promotion professionnelle, chômage, divorce, naissance d'enfants...). Assurancevie.com peut également vous demander de mettre à jour votre profil investisseur si le contrat a fait l'objet d'un mouvement significatif (à l'occasion d'un versement, d'un arbitrage ou d'un rachat) ou si vous souhaitez modifier votre contrat dans le cadre de situations bien précises (mise en place d'une gestion pilotée ou sous mandat, option pour le bonus de rendement du fonds en euros).

LES PROFILS INVESTISSEURS CHEZ ASSURANCEVIE.COM

Chez Assurancevie.com, il existe 3 profils investisseurs qui sont adossés au contrat : « Modéré », « Équilibré » et « Dynamique ». Ceux-ci peuvent être représentés de la façon suivante :





| | Profil investisseur MODÉRÉ | Profil investisseur ÉQUILIBRÉ | Profil investisseur DYNAMIQUE |
|---|---|---|--|
| Votre objectif | Vous acceptez que vos investissements génèrent un rendement faible voire très faible. En contrepartie, le risque de perte en capital est limité voire nul. | Vous recherchez une valorisation faible voire élevée de vos investissements en contrepartie d'une prise de risque cohérente avec votre objectif de performance (faible voire élevée). | Vous acceptez de prendre un risque très élevé de perte en capital pour aller chercher un potentiel de performance très élevé. Vous souhaitez investir sur le très long terme. |
| Composition de votre contrat | La grande majorité voire la quasi-totalité de vos investissements est sécurisée sur le fonds en euros. Dans une logique de diversification, une part minoritaire peut être investie sur des supports en unités de compte exposés aux marchés financiers et/ou immobiliers. | La quote-part de fonds en euros représente entre 40 et 70% de vos investissements. Le solde est constitué de supports en unités de compte exposés aux marchés financiers ou immobiliers. | La grande majorité voire la quasi-totalité de vos investissements est réalisée sur des supports en unités de compte ayant un indicateur de risque élevé voire très élevé. La quote-part de fonds en euros peut être minoritaire voire inexistante. |
| Part de supports en Unités de Compte (UC) cible |  |  |  |
| Aide à l'investissement |  <p>Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRRRI) est compris entre 1/7 et 4/7.</p> |  <p>Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRRRI) est compris entre 1/7 et 5/7.</p> |  <p>Nous vous recommandons de privilégier des supports dont l'indicateur de risque (SRRRI) est compris entre 3/7 et 7/7.</p> |
| Les précisions d'Assurancevie.com | La présence minoritaire de supports en unités de compte vous permet d'espérer une performance plus élevée que si vous n'investissiez que sur le fonds en euros. Nous vous recommandons de privilégier le fonds en euros et des supports en unités de compte ayant un indicateur de risque modéré, afin que le risque global de perte en capital soit contenu. | La part investie dans des supports en unités de compte vous permet d'aller chercher un certain niveau de performance en contrepartie d'un risque de perte en capital. Néanmoins, la présence d'une poche investie sur le fonds en euros amortit ce risque de perte en capital inhérent aux unités de compte. Le fonds en euros permet en effet de sécuriser le capital, sans toutefois pouvoir espérer un potentiel de performance élevé. | Au travers de vos investissements, vous recherchez, avec le profil « Dynamique », une espérance de gains très élevée. En contrepartie, vous vous exposez également à un risque très significatif de perte en capital. Le profil « Dynamique » est le profil investisseur le plus risqué d'Assurancevie.com. Du fait du risque très élevé de perte en capital inhérent aux supports ayant un indice de risque fort, nous vous recommandons de diversifier vos investissements et de respecter votre horizon de placement (supérieur à 8 ans). |



LE SRRI, C'EST FACILE !

Chaque support d'investissement affiche un indicateur de risque/performance standardisé que l'on appelle SRRI (pour indicateur synthétique de risque et de rendement en français) dont l'échelle de valeur est comprise entre 1 et 7. Il s'agit d'un outil financier qui va vous aider à analyser, comparer et sélectionner vos supports, sachant que plus son niveau est élevé, plus le risque associé au fonds est important. Mais en contrepartie le potentiel de performance de ce fonds est significatif.

Où trouver cet indicateur de risque ? Cet indicateur est à la disposition de tous. Concrètement, les supports d'investissement disposent d'un mode d'emploi que l'on appelle « DICI » (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) pour les OPCVM, et « DIS » (Document d'Informations Spécifiques) pour les supports immobiliers et les fonds en euros. Et le SRRI se trouve dans ces documents.

Chez Assurancevie.com, on vous simplifie la vie ! Sur notre site internet, dans la rubrique « Les supports », vous pouvez connaître la liste des supports de votre contrat selon le SRRI sélectionné. Dans cette même rubrique, vous pouvez consulter les DICI et les DIS.

QUEL INDICATEUR DE RISQUE POUR CHAQUE GRANDE CLASSE D'ACTIFS ?

Nous souhaitons tout d'abord attirer votre attention sur le fait qu'il s'agit d'exemples à partir d'un univers d'investissement très large. Tous les contrats ne référencent pas forcément les fonds cités ci-après.

■■■➡ **Les fonds en euros** : Les fonds en euros affichent un indicateur de risque de 1/7. Notez que de plus en plus de fonds en euros restreignent leur accès en conditionnant un investissement en unités de compte.

■■■➡ **Les fonds immobiliers** : Les SCPI et SCI affichent dans une très large majorité un indicateur de 3/7. Quelques-uns de ces supports, à la marge, ont un indicateur de 2/7. Les OPCI présentent un niveau de risque de 4/7.

■■■➡ **Les fonds obligataires** : Ces fonds affichent un indicateur compris entre 2/7 pour les plus défensifs et 4/7 pour ceux qui ont une stratégie plus offensive (ex : obligations à haut rendement, obligations émises sur les marchés émergents...).

■■■➡ **Les fonds diversifiés** : Les fonds diversifiés, qui investissent à la fois dans des actions, des obligations et du monétaire, dans des proportions variables, sont essentiellement présents dans le niveau de risque 4/7. Mais certains peuvent afficher un niveau de 3/7 pour les plus sécuritaires, ou bien encore de 5/7 pour les plus offensifs.

■■■➡ **Les fonds actions** : Selon leur stratégie, le niveau de risque des fonds actions s'échelonne entre 5 et 7/7.

■■■➡ **Les trackers / ETF** : En fonction du type d'indice répliqué par le support et la présence ou non d'un effet de levier (majoration de la performance), les trackers (appelés aussi ETF) ont un indicateur de risque qui varie de 2 à 7/7.



BON À SAVOIR

Veillez à bien respecter votre profil investisseur !

Si l'allocation d'actifs que vous avez sélectionnée n'est pas compatible avec votre profil et la répartition que nous vous avons conseillée, cela signifie que l'investissement est susceptible de ne pas être approprié au regard de votre situation personnelle. Ces supports peuvent ne pas être cohérents au regard de votre situation personnelle et vous exposer notamment à un risque de perte qui serait inapproprié compte tenu de vos besoins et de votre expérience.

En application de la réglementation, Assurancevie.com vous informe sur les risques auxquels vous vous exposeriez en procédant à de tels investissements, qui ne suivent pas la préconisation qui vous a été adressée.

Nos conseillers se tiennent à votre entière disposition pour envisager une autre allocation ou plus généralement discuter de ce qui précède.

Les conseillers d'Assurancevie.com sont à votre disposition

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 13h00



Par téléphone

01 44 76 87 60

appel non surtaxé, coût selon opérateur



Par courrier ou sur rendez-vous

13 rue d'Uzès

75002 Paris



Par mail

service-client

@assurancevie.com



Les unités de compte comportent un risque de perte en capital. Il n'existe pas de garantie en capital des sommes investies sur ces supports. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.



assurancevie.com

L'ÉPARGNE EN LIGNE À FRAIS RÉDUITS

Assurancevie.com est une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 880 568 423 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 20 001 801. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E009417, membre de l'ANACOFI-CIF.

Puissance Avenir

Contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport n° 2262

PROPOSITION D'ASSURANCE VALANT NOTE D'INFORMATION (1/2) – BULLETIN DE SOUSCRIPTION

ENCADRÉ

1. Le contrat Puissance Avenir n° 2262 est **un contrat d'assurance-vie individuel**.

2. Garanties offertes par le contrat Puissance Avenir:

- en cas de vie du souscripteur au terme du contrat : paiement d'un capital et/ou d'une rente viagère (point **8⁽¹⁾**)
- en cas de décès du souscripteur : paiement d'un capital (point **2e⁽¹⁾**).

Pour le contrat Puissance Avenir dont une part des droits est exprimée en unités de compte, l'information sur les garanties offertes distingue les droits exprimés en unités de compte et ceux qui ne le sont pas :

a) Pour les droits exprimés en euros, le contrat ne comporte pas de garantie en capital au moins égale aux sommes versées, nettes de frais (point **3⁽¹⁾**).

b) Pour les droits exprimés en unités de compte, les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers (point 3⁽¹⁾).

3. Pour les droits exprimés en euros, il n'existe pas de participation aux bénéfices contractuelle. Les conditions d'affectation des bénéfices techniques et financiers sont précisées au point **3⁽¹⁾**.

4. Le contrat Puissance Avenir comporte une faculté de rachat. Les sommes sont versées par l'assureur dans un délai de 30 jours. Les modalités de rachat sont indiquées au point **7⁽¹⁾**. Les tableaux des valeurs de rachat minimales sur huit ans sont précisés au point **3⁽¹⁾**.

5. Les frais prélevés par l'entreprise sont les suivants :

- « Frais à l'entrée et sur versements » :
 - 0 % lors de la souscription et lors du versement des primes
- « Frais en cours de vie du contrat » :
 - frais annuels de gestion en cas de gestion libre :
 - 0,60 % sur la part des droits exprimés en euros du fonds Suravenir Rendement 2
 - 3 % maximum sur la part des droits exprimés en euros du fonds Suravenir Opportunités 2
 - 0,60 % sur la part des droits exprimés en unités de compte
 - frais annuels de gestion en cas de mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") :
 - 0,60 % sur la part des droits exprimés en euros
 - 0,80 % sur la part des droits exprimés en unités de compte
 - les frais annuels de gestion sont augmentés de 0,14 % en cas de sélection de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel
- « Frais de sortie » :
 - 3 % sur quittances d'arrérages
 - option pour la remise de titres en cas de rachat total, de décès ou au terme : 1 % des fonds gérés réglés sous forme de titres
- « Autres frais » :
 - Frais prélevés lors des opérations effectuées sur les ETFs : 0,10 % des montants investis / désinvestis sur les ETFs
 - cotisations mensuelles de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès : de 0,15 ‰ à 5,15 ‰ des capitaux sous risque en fonction de l'âge

Les frais pouvant être supportés par les unités de compte sont précisés dans les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICI) ou les notes détaillées.

6. La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur, et des caractéristiques du contrat choisi.

Le souscripteur est invité à demander conseil auprès de son assureur.

7. Le souscripteur peut désigner le ou les bénéficiaires dans le contrat et ultérieurement par avenant au contrat. La désignation du bénéficiaire peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou acte authentique comme indiqué au point **10⁽¹⁾**.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du souscripteur sur certaines dispositions essentielles de la proposition d'assurance. Il est important que le souscripteur lise intégralement la proposition d'assurance, et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le contrat.

(1) Tous les points renvoient à la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles

SOUSCRIPTEUR(S)

Le(s) soussigné(s), ci-après désigné(s) souscripteur(s), demande(nt) sa (leur) souscription du contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport Puissance Avenir de la société d'assurance SURAVENIR.

SOUSCRIPTEUR

Monsieur Madame

Nom : _____ Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Département de naissance : _____

Ville/Pays de naissance : _____ Nationalité : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Email : _____ @ _____

Situation professionnelle

Actif Étudiant/Apprenti/Elève Demandeur d'emploi Retraité Autre inactif

Profession (si demandeur d'emploi/retraité, profession antérieure) : _____

Code CSP correspondant à la profession⁽³⁾ : _____

Résidence fiscale

Etes-vous résident fiscal français ? Oui Non Avez-vous une seule résidence fiscale ? Oui Non

Si vous avez répondu « non » à au moins une de ces questions, veuillez compléter la partie suivante :

J'atteste être soumis à des obligations fiscales en tant que résident(e) ou citoyen(ne) de l'Etat ou territoire suivant⁽⁴⁾ : _____

Numéro fiscal (si résident fiscal étranger) : _____

Je n'ai aucune obligation fiscale dans d'autres Etats ou territoires. Si plusieurs pays de résidence fiscale, reportez la totalité sur papier libre daté et signé.

Renseignements complémentaires

Exercez-vous, ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante⁽³⁾ ? Oui Non

Si oui : Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante⁽³⁾ ? Oui Non

Si oui : Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____ Quel est votre lien avec cette personne ? _____

Dans le cas d'un « oui » à l'une et/ou à l'autre des deux questions, la souscription du contrat Puissance Avenir ne sera effective qu'après validation par SURAVENIR du dossier de souscription.

(CO-)SOUSCRIPTEUR⁽²⁾

Monsieur Madame

Nom : _____ Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Département de naissance : _____

Ville/Pays de naissance : _____ Nationalité : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Email : _____ @ _____

Situation professionnelle

Actif Étudiant/Apprenti/Elève Demandeur d'emploi Retraité Autre inactif

Profession (si demandeur d'emploi/retraité, profession antérieure) : _____

Code CSP correspondant à la profession⁽³⁾ : _____

Résidence fiscale

Etes-vous résident fiscal français ? Oui Non Avez-vous une seule résidence fiscale ? Oui Non

Si vous avez répondu « non » à au moins une de ces questions, veuillez compléter la partie suivante :

J'atteste être soumis à des obligations fiscales en tant que résident(e) ou citoyen(ne) de l'Etat ou territoire suivant⁽⁴⁾ : _____

Numéro fiscal (si résident fiscal étranger) : _____

Je n'ai aucune obligation fiscale dans d'autres Etats ou territoires. Si plusieurs pays de résidence fiscale, reportez la totalité sur papier libre daté et signé.

Renseignements complémentaires

Exercez-vous, ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante⁽³⁾ ? Oui Non

Si oui : Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____

Une personne de votre famille ou de votre entourage exerce-t-elle ou a-t-elle exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante⁽³⁾ ? Oui Non

Si oui : Quelle fonction ? _____ Dans quel pays ? _____ Quel est votre lien avec cette personne ? _____

Dans le cas d'un « oui » à l'une et/ou à l'autre des deux questions, la souscription du contrat Puissance Avenir ne sera effective qu'après validation par SURAVENIR du dossier de souscription.

Situation familiale

Marié(e) Célibataire Pacsé(e) Veuf(ve) Divorcé(e)

Si marié(e), indiquez le régime matrimonial : _____ Nombre d'enfants à charge : ____

Capacité juridique

Majeur capable sous tutelle sous curatelle sous sauvegarde de justice

Mineur sous administration légale sous tutelle émancipé

Si mineur ou majeur sous tutelle ou curatelle, indiquez les nom et prénom et l'adresse du (des) représentant(s) légal(aux) :

Représentant légal 1 :

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Représentant légal 2 :

Nom, prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tranche de revenus annuels du foyer

Inférieurs à 15 k€ 15 à 30 k€ 30 à 45 k€ 45 à 60 k€ 60 à 100 k€ 100 à 150 k€ Supérieurs à 150 k€

Patrimoine du foyer

Inférieurs à 25 k€ 25 à 50 k€ 50 à 100 k€ 100 à 150 k€ 150 à 300 k€ 300 à 450 k€ 450 à 600 k€ 600 à 750 k€
 750 à 1 500 k€ Supérieurs à 1 500 k€

Objectif principal du contrat (un seul choix possible)

Valorisation d'un capital Préparation à la retraite Transmission Revenus/Rentes Prévoyance

Autres (à préciser) : _____

EN CAS DE CO-SOUSCRIPTION

La co-souscription est limitée aux conjoints mariés sous un régime de communauté. Le dénouement du contrat au second décès est limité aux conjoints mariés sous le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en pleine propriété au conjoint survivant ou sous un régime de communauté avec clause de préciput portant notamment sur le contrat d'assurance-vie.

Dénouement du contrat

Au 1^{er} décès (les souscripteurs reconnaissent être mariés sous un régime de communauté)

Au 2nd décès (les souscripteurs reconnaissent être mariés sous le régime de communauté universelle avec clause d'attribution intégrale en pleine propriété au conjoint survivant ou sous un régime de communauté avec clause de préciput incluant le contrat d'assurance-vie)

CARACTERISTIQUES DE VOTRE SOUSCRIPTION DU CONTRAT PUISSANCE AVENIR**DURÉE DE VOTRE SOUSCRIPTION**

Fixe de ____ ans (minimum 8 ans, maximum 85 ans moins votre âge)

Viagère (votre contrat prendra fin au moment de votre décès ou, par anticipation, en cas de rachat total - option par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée)

CHOIX DU MODE DE GESTION DE LA RÉPARTITION DES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT DE VOTRE CONTRAT

Choisir une seule option parmi celles proposées :

Je choisis la **gestion libre** (sous réserve d'un encours minimum de 100,00 €) pour déterminer librement les supports sur lesquels je souhaite investir.

Je choisis le mandat d'arbitrage ("gestion pilotée") (sous réserve d'un encours minimum de 1 000,00 €).

(Dans ce cas, merci de compléter aussi le bulletin " *mandat d'arbitrage ("gestion pilotée")* ")

VERSEMENT INITIAL

Cocher cette case s'il s'agit d'un transfert en entrée vers Puissance Avenir (En cas de transfert issu d'un contrat de type multisupport, ne pas renseigner de montant pour le versement initial, ni pour les valeurs de rachat)

Origine de votre souscription :

Transfert total du contrat _____ (nom du contrat) n° _____

Date d'origine fiscale : ____ / ____ / ____

Montant brut : _____ € sans frais (minimum 100,00 €)

Réglé par :

chèque (libellé à l'ordre exclusif de SURAVENIR)

prélèvement sur mon compte bancaire (*veuillez compléter, par ailleurs, le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et joindre un relevé d'identité bancaire*)

Pour tout versement, merci de bien vouloir préciser l'origine des fonds :

Héritage / donation Cession de bien Vente d'actifs immobiliers Épargne déjà constituée

Capitaux activité professionnelle Gains aux jeux Indemnisation / dommages intérêts

En fonction du seuil et des critères en vigueur au jour de l'opération, merci de joindre un justificatif⁽³⁾

RÉPARTITION DU VERSEMENT INITIAL

En cas de choix de la gestion libre uniquement

Je répartir mon versement initial sur les supports suivants⁽⁶⁾ :

| Nom du support | Code ISIN (12 caractères) | Répartition en % |
|--|---------------------------|------------------|
| FONDS EN EUROS Suravenir Rendement 2 Pour pouvoir souscrire au fonds en euros Suravenir Rendement 2, votre versement en gestion libre doit comporter au minimum 30 % de supports en unités de compte (UC). | | % |
| FONDS EN EUROS Suravenir Opportunités 2 Pour pouvoir souscrire au fonds en euros Suravenir Opportunités 2, votre versement en gestion libre doit comporter au minimum 50 % de supports en unités de compte (UC). | | % |
| | | % |
| | | % |

Total : 100 %

BÉNÉFICIAIRES

Avant de remplir cette partie, nous vous invitons à consulter l'annexe clause bénéficiaire présente en fin de Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles.

Le souscripteur désigne comme bénéficiaire(s) en cas de décès :

Clause générale en cas de souscription simple

Son conjoint non séparé de corps ou la personne avec laquelle il a conclu un Pacte Civil de Solidarité (PACS) en vigueur à la date du décès, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut ses héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

Clause générale en cas de co-souscription

- Dénouement au 1^{er} décès : en cas de décès de l'un des co-souscripteurs, les capitaux décès seront versés au co-souscripteur survivant à la date du décès, à défaut aux enfants nés ou à naître, vivants ou représentés des co-souscripteurs par parts égales, à défaut les héritiers du souscripteur dont le décès entraîne le dénouement du contrat en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.
- Dénouement au 2nd décès : en cas de décès du dernier co-souscripteur, les capitaux décès seront versés à ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par parts égales, à défaut à ses autres héritiers en proportion de leurs parts héréditaires y compris les légataires universels.

Clause libre nominative

Autres bénéficiaires à désigner ci-dessous (toutes les cases doivent être IMPERATIVEMENT complétées) :

| Nom | Nom de naissance | Prénom | Date de naissance | Lieu de naissance | Adresse | Quote-part (%) |
|-----|------------------|--------|-------------------|-------------------|---------|----------------|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

Total : 100 %

OPTIONS DE VOTRE SOUSCRIPTION DU CONTRAT PUISSANCE AVENIR

Les descriptions des garanties complémentaires optionnelles en cas de décès sont disponibles au point 2a de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles.

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE OPTIONNELLE EN CAS DE DÉCÈS

(si vous avez au moins 12 ans et moins de 70 ans)

Oui (option payante, cf. point 2⁽¹⁾) Non (par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée)

Par dérogation à la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles, cette garantie n'est pas possible en cas de co-souscription.

GARANTIE COMPLÉMENTAIRE OPTIONNELLE EN CAS DE DÉCÈS ACCIDENTEL

(si vous avez au moins 12 ans et moins de 70 ans)

Oui (option payante, cf. point 2⁽¹⁾) Non (par défaut si aucune des 2 cases n'est cochée)

Par dérogation à la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles, cette garantie n'est pas possible en cas de co-souscription.

MISE EN PLACE ET RÉPARTITION DES VERSEMENTS PROGRAMMÉS⁽³⁾⁽⁶⁾

(Veuillez compléter, par ailleurs, le mandat de prélèvement SEPA ci-joint et joindre un relevé d'identité bancaire)

Montant brut : _____ € sans frais

Périodicité : mensuelle (minimum 25,00 €) trimestrielle (minimum 50,00 €) semestrielle (minimum 50,00 €)
 annuelle (minimum 50,00 €)

Date du premier versement⁽⁷⁾ : ____/____/____

Je choisis un ajustement annuel du montant de mes versements programmés

Si vous avez choisi le **mandat d'arbitrage ("gestion pilotée")**, vos versements seront répartis selon l'orientation de gestion choisie.

Si vous avez choisi la **gestion libre** et souhaitez une répartition différente de celle de votre versement initial, veuillez indiquer ci-dessous le(s) support(s) d'investissement⁽⁵⁾⁽⁸⁾ de vos versements programmés :

| Nom du support | Code ISIN (12 caractères) | Répartition en % |
|--|---------------------------|------------------|
| FONDS EN EUROS Suravenir Rendement 2 Pour pouvoir souscrire au fonds en euros Suravenir Rendement 2, votre versement en gestion libre doit comporter au minimum 30 % de supports en unités de compte (UC). | | % |
| FONDS EN EUROS Suravenir Opportunités 2 Pour pouvoir souscrire au fonds en euros Suravenir Opportunités 2, votre versement en gestion libre doit comporter au minimum 50 % de supports en unités de compte (UC). | | % |
| | | % |
| | | % |

Total : 100 %

Attention : en cas de mise en place de versements programmés et paiement du versement initial par prélèvement, veuillez à remplir un mandat de prélèvement pour chaque type de versement, en cochant ponctuel ou récurrent/répétitif selon le cas.

VALEUR DE RACHAT DE VOTRE SOUSCRIPTION DU CONTRAT PUISSANCE AVENIR⁽³⁾

La valeur de rachat de la souscription est égale à la somme des valeurs de rachat de chaque support d'investissement.

Compte tenu du caractère multisupport du contrat, de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès et d'un versement réalisé sur une ou plusieurs unités de compte, **il n'existe pas de valeurs de rachat minimales exprimées en euros** de la totalité du contrat du souscripteur. Les valeurs de rachat indiquées ci-dessous sont données à titre d'exemple et ne prennent pas en compte les éventuels versements, arbitrages ou rachats partiels ultérieurs.

En cas de transfert issu d'un contrat multisupport, les valeurs de rachat personnalisées seront communiquées à l'assuré dès le montant du versement initial connu.

SUPPORT EN EUROS

Pour un versement réalisé sur le(s) fonds en euros, la valeur de rachat est égale au montant revalorisé conformément au point 3 des Conditions Contractuelles.

A titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en euros. Ces valeurs, qui tiennent compte des frais annuels de gestion (FAG), ne constituent cependant que des minima auxquels s'ajoute la participation aux bénéfices.

Complétez la colonne 1 du tableau suivant

(A) : part du versement initial brut versée sur le fonds en euros Suravenir Rendement 2, exprimée en euros

(A) = _____ €

(B) : part du versement initial brut versée sur le fonds en euros Suravenir Opportunités 2, exprimée en euros

(B) = _____ €

| Au terme de l'année | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Cumul des primes brutes | = (A) + (B) |
| Cumul des primes nettes | = (A) + (B) |
| Valeurs minimales garanties pour Suravenir Rendement 2 sans option (taux de FAG de 0,60 %) | = (A) * 0,99400 | = (A) * 0,98803 | = (A) * 0,98210 | = (A) * 0,97621 | = (A) * 0,97035 | = (A) * 0,96453 | = (A) * 0,95874 | = (A) * 0,95299 |
| Valeurs minimales garanties pour Suravenir Opportunités 2 sans option (taux de FAG de 3 %) | = (B) * 0,97000 | = (B) * 0,94090 | = (B) * 0,91267 | = (B) * 0,88529 | = (B) * 0,85873 | = (B) * 0,83297 | = (B) * 0,80798 | = (B) * 0,78374 |
| Valeurs minimales garanties pour Suravenir Rendement 2 avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel (taux de FAG de 0,74 %) | (A) * 0,99260 | (A) * 0,98525 | (A) * 0,97796 | (A) * 0,97072 | (A) * 0,96354 | (A) * 0,95641 | (A) * 0,94933 | (A) * 0,94231 |
| Valeurs minimales garanties pour Suravenir Opportunités 2 avec souscription de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel (taux de FAG de 3,14 %) | (B) * 0,96860 | (B) * 0,93818 | (B) * 0,90872 | (B) * 0,88019 | (B) * 0,85255 | (B) * 0,82578 | (B) * 0,79985 | (B) * 0,77473 |

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux.

En présence de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès, le(s) fonds en euros du contrat ne comporte(nt) pas de valeur de rachat minimale garantie.

Des simulations de valeurs de rachat sont données au point 3b des conditions contractuelles.

SUPPORTS EN UNITES DE COMPTE

Pour un versement réalisé sur les unités de compte, la valeur de rachat exprimée en euros est égale au produit du nombre d'unités de compte détenues par la valeur liquidative de l'unité de compte (UC).

Exemple de calcul au terme de la première année pour un investissement net de frais sur versement(s) représentant 100 parts en début d'année :

- Sans option : $100 \times (1 - 0,60 \%) = 99,4000$ UC
- Avec mise en place de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel : $100 \times (1 - 0,74 \%) = 99,2600$ UC
- Avec mise en place du mandat d'arbitrage (« gestion pilotée ») : $100 \times (1 - 0,80 \%) = 99,2000$ UC
- Avec mise en place du mandat d'arbitrage (« gestion pilotée ») et de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel : $100 \times (1 - 0,94 \%) = 99,0600$ UC

La valeur de rachat de l'unité de compte (UC) en euros au terme de la première année est donc :

- de 99,4000 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre sans option
- ou de 99,2600 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre avec mise en place de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel
- ou de 99,2000 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre avec mise en place du mandat d'arbitrage (« gestion pilotée »)
- ou de 99,0600 x valeur liquidative de l'UC au 31 décembre avec mise en place du mandat d'arbitrage (« gestion pilotée ») et de la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel

À titre d'exemple, le tableau ci-après décrit l'évolution, sur les huit premières années, de la valeur de rachat exprimée en nombre d'unités de compte d'un investissement net de frais représentant 100 parts. Ces valeurs de rachat tiennent compte des frais annuels de gestion (FAG).

Complétez la colonne 1 du tableau suivant

(C) : part du versement initial brut versée sur les unités de compte, exprimée en euros

(C) = _____ €

| Au terme de l'année | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Cumul des primes brutes | = (C) |
| Cumul des primes nettes | = (C) |
| Nombre d'unités de compte minimal garanti sans option (taux de FAG de 0,60 %) | 99,4000 | 98,8036 | 98,2108 | 97,6215 | 97,0358 | 96,4536 | 95,8749 | 95,2997 |
| Nombre d'unités de compte minimal garanti avec la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel (taux de FAG de 0,74 %) | 99,2600 | 98,5255 | 97,7964 | 97,0727 | 96,3544 | 95,6414 | 94,9337 | 94,2312 |
| Nombre d'unités de compte minimal garanti avec le mandat d'arbitrage (taux de FAG de 0,80 %) | 99,2000 | 98,4064 | 97,6191 | 96,8381 | 96,0634 | 95,2949 | 94,5325 | 93,7762 |
| Nombre d'unités de compte minimal garanti avec le mandat d'arbitrage et la garantie complémentaire optionnelle en cas de décès accidentel (taux de FAG de 0,94 %) | 99,0600 | 98,1288 | 97,2064 | 96,2927 | 95,3875 | 94,4909 | 93,6027 | 92,7228 |

Les valeurs de rachat ci-dessus ne tiennent pas compte de tous les prélèvements, notamment des prélèvements sociaux et fiscaux et des frais qui ne peuvent être déterminés lors de la souscription.

Les prélèvements effectués sur la provision mathématique du contrat ne sont pas plafonnés en nombre d'unités de compte.

Pour les supports en unités de compte, SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DÉCLARATION DU (DES) SOUSCRIPTEUR(S) / INFORMATIONS

Je (nous) reconnais(sons) avoir reçu et pris connaissance de la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (Réf. 5477) comprenant la liste des unités de compte de référence et des caractéristiques principales de chaque support sélectionné dans l'un et/ou l'autre des documents suivants : Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICl), note détaillée, annexe complémentaire de présentation.

Je (nous) reconnais(sons) avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés du contrat ainsi que des Informations Spécifiques de chaque option d'investissement sous-jacente de mon (notre) contrat, dans un temps utile avant la conclusion de mon (notre) contrat, me (nous) permettant de prendre ma (notre) décision d'investissement en connaissance de cause.

A cet effet, j'ai (nous avons) choisi de prendre connaissance des Informations Spécifiques des options d'investissement sous-jacentes du contrat sur le site indiqué dans le Document d'Informations Clés du contrat.

Je (nous) reconnais(sons) également avoir été informé(e)(s) du fait que les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par le(s) souscripteur(s) du contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années.

J'accepte (nous acceptons), sous réserve de la disponibilité des documents en version dématérialisée, de recevoir toute information, convocation, notification ou communication de la part de SURAVENIR et de Assurancevie.com, relative à ma (notre) souscription du contrat Puissance Avenir (notamment conditions particulières, conditions contractuelles, avis d'opéré, relevés d'information annuels), déposée par SURAVENIR ou Assurancevie.com au sein de mon (notre) espace personnel sur Internet et/ou par courriel dans ma (notre) messagerie personnelle à l' (aux) adresse(s) électronique(s) que j'ai (nous avons) indiquée(s) ci-dessus.

Je (nous) suis (sommés) informé(e)(s) pouvoir renoncer à la présente souscription pendant 30 jours calendaires révolus à compter de la date à laquelle je (nous) suis (sommés) informé(e)(s) de la conclusion du contrat Puissance Avenir. Cette renonciation doit être faite par lettre recommandée ou envoi recommandé électronique avec avis de réception adressée à : SURAVENIR - Service Gestion Vie - 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest Cedex 9.

Elle peut être faite selon le modèle ci-après : "Je (nous) soussigné(e)(s) (nom, prénom et adresse du (des) souscripteur(s)) déclare(ons) renoncer à la souscription du contrat Puissance Avenir que j'ai (nous avons) signée le (_____) et vous prie(ions) de bien vouloir me (nous) rembourser l'intégralité des sommes versées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la présente lettre. Le motif de ma (notre) renonciation est le suivant : (_____)". Je (nous) reconnais(sons) également être informé(e)(s) que toutes les garanties, dont les garanties décès, cessent à la date de réception par SURAVENIR de la lettre de renonciation. (Date et signature(s)).

En cas de vente à distance, je (nous) demande(ons) l'exécution immédiate de mon (notre) contrat avant l'expiration du délai de renonciation de 30 jours prévu par l'ordonnance du 6 juin 2005 relative à la vente à distance.

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par SURAVENIR. Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu, ou exécuté.

Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : SURAVENIR, Service Relations Clients, 232 rue du Général Paulet, BP 103, 29802 BREST Cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr

Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

L'enregistrement de la présente demande est confirmé par des conditions particulières. Si elles ne vous étaient pas parvenues dans un délai d'un mois, nous vous remercions d'en informer votre distributeur.

LE PRÉSENT BULLETIN ET L'ENSEMBLE DE SES ANNEXES VALENT PROPOSITION D'ASSURANCE

| | | |
|---|--|--|
| Fait à : _____ | | |
| Le : ____/____/____ | | |
| Signature du souscripteur précédée de la mention "Lu et approuvé" | Signature du co-souscripteur précédée de la mention "Lu et approuvé" | Souscription présentée par Assurancevie.com  |

Si mineur : signature du ou des représentants légaux en indiquant « représentants légaux » au-dessus des signatures, et du mineur si âgé de 12 ans et plus.

- (1) Tous les points renvoient à la Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (2/2) – Conditions Contractuelles
- (2) La co-souscription n'est possible que pour les couples mariés sous un régime de communauté. Merci de joindre l'annexe de co-souscription.
- (3) Se reporter au document "Comment remplir votre Proposition d'Assurance Valant Note d'Information (1/2) – Bulletin de Souscription ?"
- (4) Le critère de résidence fiscale s'apprécie au regard de la réglementation nationale du (des) pays envers lequel (lesquels) vous êtes soumis à une obligation déclarative en matière fiscale. Cette résidence fiscale et les informations correspondantes doivent être déclarées à SURAVENIR dans le présent document dès lors que la France a conclu avec l'Etat concerné un accord prévoyant l'échange d'informations en matière fiscale. SURAVENIR pourra, le cas échéant, de façon automatique ou sur demande, transmettre des informations relatives au contrat et/ou son souscripteur et/ou son bénéficiaire à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) dans le but de satisfaire à ses obligations, notamment dans le cadre de l'échange automatique d'informations, conformément à la réglementation en vigueur.
- (5) Se reporter à la Présentation des supports d'investissement des Conditions Contractuelles ainsi qu'aux Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DICl) ou, le cas échéant, aux notes détaillées ou, selon le support, à l'annexe complémentaire de présentation ou aux Informations Spécifiques remis à la souscription ou lors d'un premier versement ou arbitrage sur le support concerné et disponibles auprès de votre intermédiaire.
- (6) Cette option est incompatible avec l'option "rachats partiels programmés".
- (7) Votre premier versement aura lieu le mois suivant la validation de votre demande.
- (8) Si vous dotez le contrat de versements programmés et de l'option de rééquilibrage automatique, et si les versements programmés s'effectuent sur au moins un support d'investissement présent dans l'option, le montant des versements effectués sur ce support sera pris en compte lors de l'échéance de l'option et pourra provoquer un (des) arbitrage(s).



SURAVENIR - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 9).



Assurancevie.com est une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 880 568 423 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 20 001 801. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E009417, membre de l'ANACOFI-CIF.

MISE EN PLACE DE MANDAT D'ARBITRAGE

Le(les) soussigné(s), ci-après désigné(s) souscripteur(s) demande(nt) la mise en place d'un mandat d'arbitrage sur son(leur) contrat souscrit auprès de la société SURAVENIR.

Nom du contrat : Puissance Avenir

N° de souscription : _____

SOUSCRIPTEUR

Monsieur Madame

Nom : _____ Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Date de naissance : ____/____/____ Département de naissance : _____

Ville/Pays de naissance : _____ Nationalité : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Email : _____@_____

CO-SOUSCRIPTEUR

Monsieur Madame

Nom : _____ Nom de naissance : _____ Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Date de naissance : ____/____/____ Département de naissance : _____

Ville/Pays de naissance : _____ Nationalité : _____

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

Email : _____@_____

Le(s) souscripteur(s) donne(nt) mandat au **Mandataire SURAVENIR**, Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 euros, régie par le code des assurances, dont le siège social est situé, 232 rue Général Paulet BP 103 - 29802 Brest Cedex 09, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Brest sous le numéro 330 033 127, représentée par Monsieur Thomas GUYOT en qualité de Président du Directoire, dûment habilité aux fins des présentes, qui l'accepte, d'effectuer en son(leur) nom et pour son(leur) compte, sans avoir à le(s) consulter au préalable, dans le cadre du contrat référencé ci-dessus et conformément au profil de gestion choisi :

- la sélection des supports d'investissement référencés dans le contrat sur lesquels chaque versement, libre ou programmé, sur son(leur) contrat sera investi,
- la modification de la répartition entre les différents supports d'investissement, dénommée « arbitrage »

PROFILS DE GESTION

Le contrat propose le choix entre 3 profils de mandat. Les profils sont détaillés dans le Règlement du Mandat

Profil de gestion conseillé :

La détermination de votre profil investisseur permet à Assurancevie.com de vous proposer le profil de gestion :

Profil _____

Profil de gestion choisi par le(s) souscripteur(s) :

Profil _____

Si le profil de gestion sélectionné est plus risqué que le profil recommandé en fonction de votre profil investisseur, vous devez obligatoirement cocher la case suivante :

Je(Nous) confirme(ons) mon(notre) choix d'un profil de gestion plus risqué que celui conseillé dans le cadre de la détermination de mon(notre) profil investisseur. Je(Nous) dispose(ons) de toutes les connaissances et tous les éléments d'information me(nous) permettant de mesurer cette prise de risque supplémentaire, et déclare(ons) en assumer toutes les suites et conséquences, la responsabilité du Mandataire ne pouvant, de ce fait, être engagée.

Les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

DÉCLARATION DU(DES) SOUSCRIPTEUR(S) / INFORMATIONS

Je(Nous) reconnais(sons) avoir reçu et pris connaissance du Règlement du Mandat d'Arbitrage du contrat Puissance Avenir (Réf.5495).

Je(Nous) reconnais(sons) également avoir été informé(s) du fait que les unités de compte ne garantissent pas le capital versé. De ce fait, le risque des placements est assumé par le(s) souscripteur(s) du contrat. Les performances de ces unités de compte doivent donc être analysées sur plusieurs années.

Des données à caractère personnel vous concernant sont collectées et traitées par SURAVENIR . Cette collecte et ce traitement sont effectués dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données. Toutes les données collectées et traitées sont nécessaires pour la conclusion et l'exécution du contrat, et ont un caractère obligatoire. À défaut, le contrat ne peut être conclu, ou exécuté. Vous disposez sur ces données de droits dédiés comme notamment un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement, de portabilité que vous pouvez exercer auprès de : SURAVENIR, Service Relations Clients, 232 rue Général Paulet, BP 103, 29802 BREST Cedex 9 ou par email : conseilsurav@suravenir.fr.

Vous pouvez vous reporter aux dispositions précontractuelles et contractuelles si vous souhaitez des informations complémentaires.

| | | |
|---|--|--|
| Fait à : _____ | | |
| Le : ____/____/____ | | |
| Signature du souscripteur précédée de la mention "Lu et approuvé" | Signature du co-souscripteur précédée de la mention "Lu et approuvé" | Souscription présentée par Assurancevie.com  |



SURAVENIR - Siège social : 232 rue Général Paulet - BP 103 - 29802 Brest cedex 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 €. Société mixte régie par le Code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. Suravenir est une société soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 9).



Assurancevie.com est une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 880 568 423 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 20 001 801. Conseiller en Investissements Financiers (CIF) n° E009417, membre de l'ANACOFI-CIF.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SURAVENIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SURAVENIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués **

Nom / Prénom(s)* : _____
Nom / Prénom(s) du débiteur

Adresse* : _____
Numéro et nom de la rue

Code postal Ville

Pays

Coordonnées du compte* : _____
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier : SURAVENIR

Identifiant Créancier SEPA (I.C.S) : FR37ZZZ263184

Adresse : 232 rue Général Paulet
29802 Brest cedex 9
France

Type de paiement* : Paiement récurrent / répétitif⁽¹⁾
 Paiement ponctuel⁽²⁾

Signé à* : _____
Lieu

le* : ____/____/_____
Date

Signature(s)* :
Veillez signer ici

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) Versements programmés pour les contrats Vie et Cotisations périodiques pour les contrats Prévoyance et les contrats Emprunteurs.

(2) Versement exceptionnel pour les contrats Vie et Cotisation unique pour les contrats Prévoyance.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SURAVENIR à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SURAVENIR.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

*Veillez compléter les champs marqués **

Nom / Prénom(s)* : _____
Nom / Prénom(s) du débiteur

Adresse* : _____
Numéro et nom de la rue

Code postal Ville

Pays

Coordonnées du compte* : _____
Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code)

Nom du créancier : SURAVENIR

Identifiant Créancier SEPA (I.C.S) : FR37ZZZ263184

Adresse : 232 rue Général Paulet
29802 Brest cedex 9
France

Type de paiement* : Paiement récurrent / répétitif⁽¹⁾
 Paiement ponctuel⁽²⁾

Signé à* : _____
Lieu

le* : ____/____/_____
Date

Signature(s)* :
Veillez signer ici

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

(1) Versements programmés pour les contrats Vie et Cotisations périodiques pour les contrats Prévoyance et les contrats Emprunteurs.

(2) Versement exceptionnel pour les contrats Vie et Cotisation unique pour les contrats Prévoyance.

Je soussigné(e) (Prénom NOM)
adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat)
numéro (Numéro du contrat)

SCPI

Annexe complémentaire de présentation des supports

Conditions d'investissements et de fonctionnement spécifiques de l'unité de compte

EXECUTIONS DES OPERATIONS ET VALORISATION

Dans le cadre de votre contrat* et par dérogation à ses conditions contractuelles, les éléments suivants s'appliquent aux différents supports ci-dessous :

| Nom de la SCPI | Référence SCPI | Société de Gestion | Prix de souscription |
|---|----------------|-------------------------|----------------------|
| SCPI LAFFITTE PIERRE | QS0002005338 | AEW CILOGER | 97,50% |
| SCPI PIERRE PLUS | QS0002005633 | AEW CILOGER | 97,50% |
| SCPI ATOUT PIERRE DIVERSIFICATION | QS0002005625 | AEW CILOGER | 97,50% |
| SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE | QS0002005346 | AMUNDI IMMOBILIER | 97,50% |
| SCPI ELYSEES PIERRE | QS0002005300 | HSBC REIM | 97,50% |
| SCPI SELECTINVEST 1 | QS0002000408 | LA FRANCAISE AM | 97,50% |
| SCPI NOVAPIERRE 1 | QS0002006425 | PAREF GESTION | 97,50% |
| SCPI PFO2 | QS0002006359 | PERIAL ASSET MANAGEMENT | 97,50% |
| SCPI PRIMOVIE | QS0002005324 | PRIMONIAL REIM | 97,50% |
| SCPI PRIMOPIERRE | QS0002005285 | PRIMONIAL REIM | 97,50% |
| SCPI PATRIMMO COMMERCE | QS0002005299 | PRIMONIAL REIM | 97,50% |
| SCPI PATRIMMO CROISSANCE ⁽¹⁾ | QS0002005708 | PRIMONIAL REIM | 97,50% |
| SCPI PRIMOFAMILY | QS0002006342 | PRIMONIAL REIM | 97,50% |
| SCPI REMAKE LIVE | QS0002005629 | REMAKE ASSET MANAGEMENT | 100% |
| SCPI EFIMMO | QS0002006003 | SOFIDY | 97,50% |
| SCPI IMMORENTE | QS0002006011 | SOFIDY | 97,50% |

* Une ou plusieurs de ces SCPI peuvent ne pas être référencées comme unité de compte de votre contrat. La présente liste regroupe en effet les SCPI proposées comme supports en unités de compte pour l'ensemble des contrats gérés par Suravenir.

Investissement

Le prix de transaction pour un ordre d'investissement est de 97,50%⁽²⁾ du prix de souscription de la part communiqué par la gérance de la SCPI.

Désinvestissement

La valeur retenue lors d'un désinvestissement est égale à la valeur de retrait⁽²⁾ évaluée par la gérance de la SCPI. Dans l'hypothèse où les parts de la SCPI ne peuvent pas être cédées par l'assureur à la valeur de retrait, la valeur retenue sera la dernière valeur de réalisation communiquée par la gérance de la SCPI.

Valorisation

La valeur retenue pour valoriser l'unité de compte d'une SCPI est la valeur de retrait⁽²⁾ des parts de la SCPI en question. Dans l'hypothèse où les parts de la SCPI ne peuvent pas être cédées par l'assureur à la valeur de retrait, la valeur retenue sera la dernière valeur de réalisation communiquée par la gérance de la SCPI. La valorisation est hebdomadaire, chaque lundi ou, si le lundi est férié, le jour ouvré précédent.

GESTION DES REVENUS

La détention de parts de SCPI donne le droit à une distribution trimestrielle de coupons, dont la valeur est déterminée au cours du premier mois du trimestre suivant.
Suravenir prélève 15% de frais sur les coupons versés par la société de gestion.

(1) Important : " L'investissement en unités de compte constituées de parts de la SCPI PATRIMMO CROISSANCE ISIN QS0002005708 ne procurera pas de distribution au titre des revenus fonciers et financiers."

Fréquence et valeur des coupons associés à l'unité de compte

Ces coupons sont versés mensuellement⁽²⁾ le deuxième jour ouvré du mois suivant.

En cas de sortie du support avant la date de distribution du coupon, le souscripteur en perd le bénéfice.

Le montant du coupon est égal à 85% du coupon récurrent (c'est-à-dire hors distribution sur plus-value communiquée par la société de gestion) du trimestre précédent lissé sur 3 mois. Un ajustement est réalisé pour le montant du coupon du trimestre écoulé lors des distributions directement consécutives à la communication par la société de gestion de ce coupon trimestriel. La part de coupon sur plus-value est versée lors de la première distribution directement consécutive à la communication de la société de gestion. Les coupons seront réinvestis sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou sur Suravenir Rendement 2 si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros.

Exemple :

- *Fin avril communication du montant du coupon pour le T1 par la société de gestion, coupon sans distribution sur plus-value*
- *Le 07/04/2022 : achat de parts par le client*
- *Le 11/04/2022 : valorisation des parts détenues dans le contrat du client*
- *Le 03/05/2022 : distribution de coupon, soit 1/3 de 85% du montant du coupon du T1*
- *Le 02/06/2022 : distribution de coupon, soit 1/3 de 85% du montant du coupon du T1*
- *Le 04/07/2022 : distribution de coupon, soit 1/3 de 85% du montant du coupon du T1*
- *Fin juillet 2022, communication du montant du coupon pour le T2 par la société de gestion, incluant une distribution sur plus-value*
- *Le 02/08/2022 : distribution de coupon, soit 1/3 de 85% du montant du coupon récurrent du T2 + ou - (85% coupon récurrent reçu au T2 de la société de gestion - la somme des coupons versés du T2) + 85% distribution sur plus-value reçue au T2*
- *Le 02/09/2022 : distribution de coupon, soit 1/3 de 85% du montant du coupon récurrent du T2*

(2) Excepté pour la **SCPI Remake Live** :

- Le prix de transaction pour un ordre d'investissement est de 100% du prix de souscription de la part communiqué par la gérance de la SCPI
- La valeur retenue lors d'un désinvestissement est égale à 95% de la valeur de retrait évaluée par la gérance de la SCPI pendant les 5 premières années de détention
- La valeur retenue lors de la valorisation est égale à 95% de la valeur de retrait évaluée par la gérance de la SCPI pendant les 5 premières années de détention
- Les 2 premiers coupons (en date du 04/07/2022 et du 02/08/2022) seront fixés à 0,85€/part, avant de reprendre le fonctionnement générique de la gestion des revenus à compter de la distribution du 02/09/2022

LIMITES DE SOUSCRIPTION

- L'investissement sur une unité de compte SCPI ne pourra excéder 50% de l'encours total du contrat
- Le cumul des investissements sur une unité de compte SCPI est au maximum égal à 50 000 € par contrat
- Les versements programmés ne sont pas autorisés sur une unité de compte SCPI
- Les rachats partiels programmés ne sont pas autorisés sur une unité de compte SCPI
- Les options d'arbitrages programmés ne sont pas autorisées sur une unité de compte SCPI

En cas de non-respect de ces règles, l'assureur se réserve la faculté de limiter ou de refuser les versements sur la SCPI concernée. L'excédent sera alors investi automatiquement et sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou sur Suravenir Rendement 2 si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros.

En cas de dépassement de l'enveloppe maximale qui est accordée par la société de gestion, l'assureur se réserve la faculté de limiter ou de refuser les versements sur la SCPI concernée. L'excédent sera alors investi automatiquement et sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou sur Suravenir Rendement 2 si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros.

Je, soussigné(e), adhérent/souscripteur (Prénom, NOM)

- ✓ déclare avoir pris connaissance et accepté les règles de fonctionnement du contrat propres à la(aux) SCPI
- ✓ **déclare avoir reçu et pris connaissance des caractéristiques principales par la remise de la note d'informations et des statuts du (des) support(s) d'investissement de type SCPI**, que je choisis aujourd'hui comme support(s) en unité de compte dans le cadre de mon contrat
- ✓ **déclare avoir compris la nature du (des) support(s) proposé(s) comme unité(s) de compte ainsi que les risques y afférents et avoir été clairement informé(e) qu'en investissant sur des unités de compte, je prends à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'ai souscrites, les unités de compte étant sujettes à fluctuation à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. De ce fait, l'assureur ne peut s'engager que sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. En qualité de souscripteur, je supporte l'ensemble des risques financiers au titre des investissements réalisés sur les unités de compte**

Fait à

Le/...../.....

*Signature(s) de l'adhérent/du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »*

Nom du contrat :

N° du contrat :

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 175 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).